

(A)

(N^o 115.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 25 JANVIER 1854.

Crédit extraordinaire de 1,736,000 francs au Département de la Guerre.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Il importe de pouvoir continuer les travaux d'achèvement et d'amélioration du matériel de l'artillerie et du génie, travaux qui ont pris un commencement d'exécution au moyen des fonds alloués, comme crédits extraordinaires, par les lois des 14 décembre 1852 et 11 juin 1853.

Le Gouvernement se voit dans l'obligation de demander, dans ce but, à la Législature un crédit extraordinaire de 1,736,000 francs.

Cette somme est destinée :

1^o En ce qui concerne le matériel de l'artillerie, au rayage et à la transformation d'armes portatives; à la fabrication et à la confection de bouches à feu, de projectiles, d'affûts et de voitures, ainsi qu'à l'achat de poudres et de bois à plates-formes;

2^o En ce qui concerne le matériel du génie, aux réparations arriérées, à l'achèvement et aux améliorations des forteresses conservées; à la construction de bâtiments reconnus indispensables pour abriter le matériel de l'artillerie; à la construction d'une route destinée à relier les fortins du camp retranché sous Anvers, et finalement, à des transports de matériel d'artillerie et à des travaux de reconnaissances militaires urgents.

Je viens, en conséquence, soumettre à la Législature le projet de loi ci-joint, qui a pour objet d'accorder le crédit sus-indiqué.

Comme il n'est pas possible de déterminer d'avance la répartition exacte de la somme demandée, le Ministre de la Guerre s'engage à faire cette répartition, au

moyen d'arrêtés royaux, entre les divers articles du Budget de la Guerre pour l'exercice 1854.

Nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien faire de ce projet de loi l'objet de vos plus prochaines délibérations.

Le Ministre de la Guerre,

ANOUL.

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant, chargé
temporairement du Département des Finances,*

LIEDTS.

PROJET DE LOI.

Léopold,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert au Département de la Guerre un crédit extraordinaire de *un million sept cent trente-six mille francs* (fr. 1,736,000), destiné principalement à continuer les travaux d'achèvement et d'amélioration du matériel de l'artillerie et du génie.

ART. 2.

Le Roi déterminera, par des arrêtés, l'emploi de ce crédit entre les divers articles du Budget de la Guerre pour l'exercice 1854.

ART. 3.

Ce crédit sera couvert au moyen de bons du trésor.

ART. 4.

La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

Donné à Laeken, le 25 janvier 1854.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre.

ANOUL.

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant,
chargé temporairement du Département
des Finances,*

LIEDTS.

ANNEXE.

CRÉDITS EXTRAORDINAIRES NÉCESSAIRES POUR 1854.

ART. 5. — *Dépôt de la guerre.*

| | | | |
|---|-----|--------|---|
| Travaux de reconnaissances militaires urgents | fr. | 55,000 | » |
|---|-----|--------|---|

ART. 20. — *Matériel de l'artillerie.*

| | | | |
|--|-----|----------------|---|
| Armes portatives, rayage et transformation | fr. | 100,000 | » |
| Bouches à feu et projectiles | | 260,000 | » |
| Affûts et voitures. | | 550,000 | » |
| Bois à plates-formes | | 50,000 | » |
| Poudres | | 170,000 | » |
| | | <u>930,000</u> | » |

ART. 21. — *Matériel du génie.*

| | | | |
|---|-----|----------------|---|
| Réparations arriérées | fr. | 100,000 | » |
| Achèvement et améliorations | | 191,000 | » |
| Travaux et bâtiments réclamés par l'artillerie. | | 240,000 | » |
| Routes destinées à relier les fortins du camp retranché sous Anvers. | | 170,000 | » |
| | | <u>701,000</u> | » |

ART. 27. — *Transports généraux.*

| | | | |
|--|-----|------------------|---|
| Transport de matériel d'artillerie | | 70,000 | » |
| | | <u>70,000</u> | » |
| TOTAL. | fr. | <u>1,736,000</u> | » |